



Achat d'un vehicule accidenté en italie

Par **androiddesign92**, le **30/10/2014** à **17:59**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un véhicule dans un garage en Italie, au mois d'août 2014, avec facture. Le véhicule avait des problèmes de stabilité sur la route problèmes confirmés par le contrôle technique. J'ai voulu changer les pièces usées concernées par la tenue de route mais mon garagiste me téléphone pour me dire que le véhicule avait été accidenté au niveau du berceau, côté droit. rnrnPeu-on me dire s'il est possible de poursuivre ce garagiste italien car il s'est bien gardé de me dire que le véhicule avait été accidenté ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **15/11/2014** à **16:40**

Bonjour,rnrnDésolé de vous répondre si tardivement.rnSi vous entamez une procédure, il vous faudra impérativement un avocat spécialisé dans le droit international. Le véhicule a été acheté en Italie et les droits italiens ne sont pas forcément identiques au droit français. Si votre achat a été fait dans la région de Naples, en Sicile ou en Calabre, oubliez toute procédure, ce sont les mafias locales qui règnent encore par la-bas.